

Compte Rendu de la réunion
du Conseil Municipal
du 20 juillet 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 20 juillet 2021 à 18h30. 13 membres sont présents, 3 membres sont absents avec procurations (M. FOUGEIROL Julien qui a donné procuration à M. ROUBY Jérôme, Mme LESUR Judith qui a donné procuration à M. BERNAY Daniel, M. RAMBAUD Pierre-Antoine qui a donné procuration à Mme TROADEC Lorène), 3 membres sont absents (Mme PAYSSERAND Sandrine, Mme GOMES DA SILVA Claire et M. PUJOL Frédéric).

Secrétaire de séance : Mme BAILEY Justine

Le compte rendu du 30/03/2021 est adopté à l'unanimité.

Vote des Délibérations

Occupation du Domaine Public à titre gratuit dans le cadre du marché de producteur hebdomadaire

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal déclare qu'aucune redevance ne sera demandée aux exposants présents les jeudis soir, du 08 juillet au 26 août 2021, au Parc de la Barnaude, dans le cadre des marchés de producteurs.

Budget Primitif Communal – DM1

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de décision modificative n°1 du Budget Primitif 2021 telle que présentée ci-dessous :

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	10 000,00 €	-20 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €
204 Subventions d'équipement versées	10 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	30 000,00 €
2041582/204	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
23 Immobilisations en cours	1 575 702,14 €	-20 000,00 €	0,00 €	1 555 702,14 €
2315/23	1 575 702,14 €	-20 000,00 €	0,00 €	1 555 702,14 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	3 295 203,40 €	-20 000,00 €	20 000,00 €	3 295 203,40 €
Total général des recettes d'investissement (1)	3 295 203,40 €	0,00 €	0,00 €	3 295 203,40 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	2 430 681,00 €	0,00 €	0,00 €	2 430 681,00 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	2 430 681,00 €	0,00 €	0,00 €	2 430 681,00 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

Garantie prêt Soliha – Maison PAYEN

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal de la commune de SAINT JULIEN EN SAINT ALBAN accorde sa garantie à hauteur de 30 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 85 086,00 € (quatre-vingt-cinq mille quatre-vingt-six euros) souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et consignations.

Vote des subventions aux associations pour l'année 2021

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions pour l'année 2021 comme indiqué ci-dessous, et précise que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021 :

Nom de l'association	Subvention accordée en 2020	Subvention demandée en 2021	Proposition subvention
Amicale Laïque	1 700 €	1 700 €	1 200 €
Comité des fêtes	10 000 €	6 000 €	2 000 €
Vélo saint ju 07	1000 €	1000€	1 000 €
F.N.A.C.A.	300 €	350 €	300 €
Gymnastique volontaire	1200 €	1 200 €	800 €
L'Art de Rien	1 600 €	2 000 €	1 000 €
La Caverne d'Alibaba	2 000 €	2000€	1000 € (1000 € déjà versé)
La Mini Boule	1 000 €	2000 €	600 €
Olympique sportif de la vallée de l'Ouvèze	2 500 €	2 500 €	2 500 €
PING Julbansainois	400 €	0 €	0 €
Sauvegarde de St Julien	2 000 €	0 €	0 €
Société de Chasse - ACCA St Julien	400 €	800 €	500 €
Ensemble et solidaires	850 €	1 600 €	700€
COS	9 500 €	9 500 €	9 500 €
Musik'Lib	1000 €	1 100 €	1 000 €
MIRNUA DORA	400 €	600 €	200 €
Hand loisir	200 €	0 €	0 €
Moto club	200 €	500 €	200 €
TOTAL	35 350 €		22 500 €

Taxe foncière sur les propriétés bâties – Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal acte l'exonération de deux ans de taxe foncière pour les constructions ayant une finalité d'habitat.

Conventions avec ADN pour le déploiement de la fibre sur la commune – Autorisation de signature

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer les 3 projets de convention objets de la présente délibération avec la société ADN.

Convention d'organisation temporaire de maîtrise d'ouvrage avec le SDE 07 – Zone « Cœur d'Ouvèze »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents se rapportant à la présente affaire.

Dénomination des voiries

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal accepte les propositions de M. le Maire, soit chemin des Grads pour la VC 6 et Impasse « Le clos de Lilly » pour le lotissement portant le même nom.

Projets d'installation d'éoliennes industrielles sur le site de Serre de Gruas

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par à l'unanimité s'exprime contre les projets d'installations d'éoliennes industrielles sur le site de Serre de Gruas.

La séance est levée à 20h00.